

DEC182663DR08

Décision portant nomination de M. Pierre RIFFLET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7374, intitulée Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures ICMN, dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7374, intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » ICMN, dont la directrice est Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre RIFFLET, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7374 ICMN à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La directrice d'unité
Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE